

33

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

50133

33 - Insertion

Aide aux associations pour les actions collectives dans le cadre de la commission territoriale d'insertion du Pays de Vitré

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Expose :

Au titre de la politique d'insertion, le Département d'Ille-et-Vilaine déploie des actions collectives sur le périmètre des agences départementales. Elles viennent en complément de l'offre d'insertion développée par la direction Lutte contre les exclusions sur l'ensemble du territoire breillien. En effet, cette enveloppe permet de répondre aux besoins spécifiques identifiés en commission territoriale d'insertion. Les modalités d'actions sont diverses : soit il s'agit de soutenir un partenariat en accordant une subvention ou encore en commandant une prestation ou enfin en réalisant un achat de fournitures ou de petits équipements.

En l'espèce, ci-après sont développés les différents projets sur le territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré.

1. Action collective d'insertion « Stages vélo » portée par l'association Tremplin à Vitré

MoBi'ZH, plateforme de mobilité sociale portée par Tremplin, accompagne les personnes en insertion dans le développement de leur mobilité. Au travers de son accompagnement individuel et collectif, mais également lors d'échanges avec les professionnels du social et les collectivités, la pratique du vélo apparaît comme un enjeu majeur sur différents plans : l'insertion sociale, l'insertion professionnelle, les difficultés économiques et les préoccupations environnementales notamment. L'objectif de cette action est de rendre accessible l'apprentissage du vélo à des publics modestes, dont les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

L'association Tremplin a proposé un stage de « Mise en selle » ainsi qu'un stage « Devenir un cycliste du quotidien » sur le territoire de Roche aux Fées communauté entre mars et juillet 2024.

Le stage « Mise en selle » est proposé à 5 usagers maximum. Il n'est pas facturé au bénéficiaire et est dispensé sur une semaine (5 jours).

Le stage « Devenir un cycliste du quotidien » est proposé à 8 usagers maximum. Il est accessible aux personnes ayant suivi le stage « Mise en selle » ou sachant faire du vélo mais avec lequel ils appréhendent de se déplacer. Il n'est pas facturé au bénéficiaire et est dispensé sur 3 demies journées consécutives.

Ces stages se sont déroulés à Retiers.

Le public cible représente les personnes en insertion socio-professionnelle orientées par les partenaires prescripteurs de la plateforme de mobilité sociale (centre communal d'action sociale, centre départemental d'action sociale, mission locale, France travail, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, le relais pour l'emploi, la résidence habitat jeunes Tremplin...).

Le budget prévisionnel de l'action, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 4 100 euros.

Pour 2024, la participation du Département d'Ille-et-Vilaine au fonctionnement de l'action de l'association s'élève à 2 050 euros.

2. Action collective d'insertion « Parc Mob » portée par l'association Le relais pour l'emploi à Retiers

L'objectif de l'action est de permettre aux demandeurs d'emploi de Roche aux Fées communauté relevant des différentes structures partenariales (Le relais pour l'emploi, la mission locale, les points accueil emploi de Janzé et Retiers, le service Insertion, les centres communaux d'action sociale, le centre départemental d'action sociale) et rencontrant des problèmes de mobilité pour se rendre au travail, en formation, faire des démarches professionnelles, d'avoir la possibilité de louer un scooter. L'association Le relais pour l'emploi a identifié ce besoin depuis 1992 sur le Pays de Vitré.

Le « Parc Mob » est géré par l'association « Le relais pour l'emploi » : gestion administrative, gestion du suivi des locations avec les tuteurs, les garagistes, relation avec les assurances et tenue de la comptabilité de cette action.

Les scooters sont stockés et entretenus par les garagistes du territoire. Les partenaires tuteurs s'engagent sur la mise en place de la location du scooter avec Le relais pour l'emploi et l'utilisateur, ainsi que sur le suivi de la location et des règlements.

Le public cible représente les personnes suivies par les partenaires présents sur le territoire de Roche aux Fées communauté : Le relais pour l'emploi, la mission locale, les points accueil emploi de Janzé et Retiers, le service Insertion, les centres communaux d'action sociale, le centre départemental d'action sociale, MoBi'ZH, etc. et rencontrant des problèmes de mobilité. Ces personnes relèvent souvent de l'insertion par l'activité économique.

Le budget prévisionnel de l'action, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 66 300 euros .

Pour 2024, la participation du Département d'Ille-et-Vilaine au fonctionnement de l'action de l'association s'élève à 3 300 euros.

3. Action collective d'insertion « Paniers solidaires » portée par le chantier d'insertion « Le pays fait son jardin » issue de l'association Le relais pour l'emploi

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- favoriser l'accès de public à faibles revenus à une alimentation équilibrée et régulière de produits frais ;
- favoriser l'accès au droit commun alimentaire ;
- favoriser la mixité sociale ;
- associer le rite culinaire au plaisir, au bien-être, à la convivialité ;
- favoriser l'acceptabilité sociale et le changement, la capacité de choix, l'autonomie, la nouveauté.

Des paniers de légumes à tarif accessible sont proposés à un public en insertion et / ou accompagné par les services d'accompagnement social :

- 20 paniers de légumes solidaires accessibles pour les salarié.es du chantier et des personnes à faibles ressources affiliées à la Mutualité sociale agricole dans le cadre d'un partenariat conventionné avec la Mutualité sociale agricole où celle-ci prendrait en charge 70 % du panier ;
- 20 paniers solidaires accessibles à des personnes à faibles ressources orientés par les travailleurs sociaux (centre départemental d'action sociale, centres communaux d'action sociale, Aide à domicile en milieu rural, Caisse d'allocations familiales) avec une prise en charge triple (bénéficiaire / partenaire local / dispositif national) ;
- 33 % des familles sont orientées par le centre départemental d'action sociale et l'Aide à domicile en milieu rural. 36 % ont un référent revenu de solidarité active, 14 % sont bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ou en emploi, 29 % sont bénéficiaires d'autres minimas sociaux (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique).

Des actions d'accompagnement vers l'autonomie alimentaire sont également proposées :

- séances de formation collective autour de l'alimentation (préparation, consommation, conservation) en partenariat avec l'Aide à domicile en milieu rural et une naturopathe ;
- mise en place d'ateliers cuisine avec des jeunes suivis par la mission locale.

L'objectif en 2024 est de passer de 30 à 40 paniers. Le territoire concerné est celui de La Roche aux Fées avec un souhait d'extension sur le territoire de Vitré communauté. L'association est dans

une recherche active de partenariats locaux en complément de l'engagement national du réseau Cocagne via des fonds à l'aide alimentaire.

Le Département participe au financement de cette action via les crédits d'insertion depuis sa création en 2019.

Le budget prévisionnel de l'action, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 20 120 euros .

Pour 2024, la participation du Département d'Ille-et-Vilaine au fonctionnement de l'action de l'association s'élève à 1 500 euros.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 850 euros détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242831

Pour extrait conforme